

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Elevage BOVIN sur la commune principale de l'AIOT Kergrohen 22570 Saint-Igeaux.**

**La référence de votre dossier est A-3-V03848YV et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 14/04/2023 à 14h19 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **91524243200010**

Raison sociale **SARL LEVRIER**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**2 KERGROHEN**

**kergrohen**

**22570 ST IGEAUX**

### Signataire

Nom : **LEVRIER**

Prénom : **Fabien**

Qualité : **Associé**

### Référent

Nom : **GUERIN**

Prénom : **Valérie**

Fonction : **Conseillère Environnement**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Elevage BOVIN**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse **Kergrohen 22570 Saint-Igeaux**

X : 248327

Y : 6815759

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**

### 6 - Cessation d'activité

#### Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **31/03/2022**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Saint-Igeaux 22570 ( 000 , ZB , 0027 )**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	D

### Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Les produits désinfectants et détergents pour le matériel de traite ont été vidés et nettoyés puis repris par les collectes Adivalor en 2022**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Le site reste accessible car il y a un atelier porc attenant qui continue de fonctionner**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Tout le fourrage (paille - foin) a été vendu , les hangars servent au stockage du matériel (y compris la stabulation où étaient logés les animaux) en 2022**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

**Le maïs ensilage avait été stocké proportionnellement aux besoins jusqu'au départ des animaux. Plus de stock en Avril 2022. Les silos destinés aux aliments complémentaires sont utilisés pour l'atelier porc.**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

**Les bâtiments continuent d'être correctement entretenus et servent à usage de hangar à matériel. De plus, il y a un élevage de porcs attenant. La lutte contre les nuisibles (dératisation...) est toujours effectuée dans les bâtiments désaffectés.**

### Engagement du déclarant

**Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme**

## 7 - Pièces justificatives

**Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.**